

Conseil Communal
13 janvier 2020 à 19H30

Présents : MM. Michel JANUTH - Bourgmestre, président ;
Sabine DESMEDT - Première Echevine ;
Michel PICALUSA, Mourad ABDELALI, Walter BASEGGIO, Sandra DUMONCEAU – Echevins ;
Jean-Marc ZOCATELLO, Fabienne FÉRIER excusée, Jean-Armand WAUTIER, Lyseline LOUVIGNY, Frédéric JADIN,
Benoît LANGENDRIES, Pierre PINTE, Maïté SAINT-GUILAIN, Guy LECLERCQ-HANNON, Pierre ANTHOINE, Hicham
EL-KROUF, Jean-Pierre FUMIERE, Giovanni CAPIZZI, Marc JONVILLE, Nunzia FONTANAZZA, Annie MEYNEN,
Adriana ROCCO, Ali MOHAMED YOUSOUF, Catherine PAYEN, Lise JAMAR, Sophie SIMAL, Samuel D'ORAZIO,
Marianne ZAPPONE – Conseillers.
Etienne LAURENT – Directeur général.

Jean-Marc ZOCATELLO est absent des points 6 à 16.
Pierre PINTE est absent des points 10 à 16.
Lyseline LOUVIGNY et Maïté SAINT-GUILAIN sont désignés scrutatrices

Le procès-verbal de cette séance est approuvé en date du 10 février 2020.

- - - -
- - - -

Le conseil,

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 9 décembre 2019

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article unique - d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 9 décembre 2019.

2. Informations - Prises de connaissance

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article unique - de prendre connaissance de l'arrêté du 19 décembre 2019 du Ministre des Pouvoirs locaux concernant la délibération du 12 novembre 2019 par laquelle le Conseil communal de Tubize établit, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale sur les inhumations, dispersion des cendres ou mise en columbarium.

3. Green Deal Achats Circulaires de la Région wallonne - Engagement de la Ville.

Considérant le courrier du Ministre Borsus invitant la Ville à s'engager dans le Green Deal Achats Circulaires de la Région wallonne ;
Considérant qu'un tel engagement s'inscrit dans le projet n° 164 du PST : "Tendre vers l'application de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les critères d'attributions des marchés publics" ;

Considérant que la signature officielle d'engagement a eu lieu le 27 novembre 2019 ;

Vu la délibération du Collège communal du 13 décembre 2019 décidant de soumettre l'engagement de la Ville dans le Green Deal Achats Circulaires à l'approbation du Conseil communal ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er - D'engager la Ville de Tubize dans le Green Deal et d'adopter la Charte pour des achats publics responsables.

Article 2 - D'informer la Direction du Développement durable du Service Public de Wallonie de la présente décision.

Article 3 et dernier - Un exemplaire de la convention est jointe à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

4. Marché public : Convention d'adhésion à la centrale d'achats du DTIC

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1222-7 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment ses articles 2, 6°, 7°, 47 et 129 ;

Considérant que la réglementation des marchés publics permet à un adjudicateur de s'ériger en centrale d'achat pour prêter des services d'activités d'achat centralisées et auxiliaires ; Qu'elle dispense les adjudicateurs qui recourent à une centrale d'achat d'organiser eux-mêmes une procédure de passation ; Que ce mécanisme permet également notamment des économies d'échelle et une professionnalisation des marchés publics découlant des accords-cadres passés par la centrale d'achat ;

Considérant que les modalités de fonctionnement et d'affiliation sont précisées dans la convention intitulée "Convention d'adhésion - Centrale d'achat du Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie" annexée à la présente délibération ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er - D'adhérer à la centrale d'achat du Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention.

Article 2 - De charger le Collège de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - De transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle et au Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie.

Article 4 et dernier - Un exemplaire de la convention est jointe à la présente délibération pour en faire partie intégrante.

5. C.P.A.S. (tutelle spéciale) : Approbation du budget 2020

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 telle que modifiée par le décret du 23 janvier 2014 et plus particulièrement son article 112 bis ;

Considérant que le C.P.A.S. a transmis au Conseil communal les derniers documents relatifs à son budget 2020 ordinaire et extraordinaire en date du 16 décembre 2019 ;

Considérant que le Conseil communal doit exercer son droit de tutelle spécial d'approbation dans le délai de 40 jours prévu par le §1er de l'article 112 bis de la loi organique du 8 juillet 1976 ;

Considérant l'avis rendu par le Directeur financier de la Ville ;

Considérant que Mme LOUVIGNY s'est abstenue de voter ; Considérant que MM(mes) ZOCASTELLO, WAUTIER, LANGENDRIES, CAPIZZI, JONVILLE, FONTANAZZA, MEYNEN et ZAPPONE ont répondu non ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article 1er - d'approuver le budget 2020 ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S..

Article 2 et dernier - de charger l'administration communale de notifier cette décision au C.P.A.S..

6. RDI - Budget 2020 - Approbation.

Considérant le budget 2020 de la RDI arrêté par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2019 ;

Considérant l'avis du Directeur financier ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article unique - D'approuver le budget 2020 de la RDI tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 27 novembre 2019.

7. Réaménagement de l'îlot de l'hôpital à l'avenue de Scandiano - Mutation immobilière d'une partie d'un bien appartenant au Groupe Jolimont ASBL et d'une partie du parc communal - Approbation du projet d'acte

Vu la Circulaire du 23 février 2016 relative aux Opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Vu la décision du Conseil communal du 8 septembre 2016 approuvant les 11 fiches-projets proposés par le CREAT du Schéma Directeur du Centre Ville ;

Vu la décision du Collège communal du 25 novembre 2016 prenant connaissance de la fiche-action de Tubize centre ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2018 octroyant à la Ville de Tubize une subvention d'un montant maximum de 150.000,00 € en vue de réaliser les travaux dénommés : Réaménagement de l'îlot de l'hôpital à l'avenue de Scandiano (axes « convivialité » et « accessibilité ») ;

Vu la décision du Collège communal du 7 juin 2019 marquant un accord de principe sur l'échange des biens suivants : une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1ère division, section A, n°73m2 (Groupe Jolimont ASBL) d'une superficie de 6 ares 94 centiares contre une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1ère division, section A, n°73p2 (parc communal) d'une superficie à définir, conformément au projet de cession modifié, et ce, sous réserve de l'approbation de cette mutation immobilière par le Groupe Jolimont ASBL et le Conseil communal, seule autorité compétente en la matière ;

Vu la décision du Conseil communal du 9 septembre 2019 marquant un accord de principe sur l'échange des biens suivants : une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1ère division, section A, n°73m2 (Groupe Jolimont ASBL) d'une superficie de 6 ares 94 centiares contre une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1ère division, section A, n°73p2 (parc communal) d'une superficie de 14 ares 09 centiares, conformément au projet de cession dressé en date du 5 juin 2019 par l'auteur de projet C2PROJECT, et ce, sous réserve de l'approbation de cette mutation immobilière par le Groupe Jolimont ASBL et le Conseil communal, seule autorité compétente en la matière ;

Considérant le projet d'acte d'échange dressé par le Notaire STERCKMANS ;

Considérant le plan de mesurage dressé en date du 20 octobre 2019 par le Géomètre-Expert Benoît OUDAR, agissant pour le compte de la SPRL C2 PROJECT ;

Considérant que la cession de gré à gré, sans publicité, à une personne déterminée est motivée au regard de l'intérêt général ; Qu'après analyse, la cession d'une partie du parc communal est justifiée car cette partie du parc est située à l'arrière du Centre hospitalier et enclavée ; Que cette partie du parc est utilisée par des personnes pour des activités inciviques. Que l'utilisation de cette partie du parc par le Centre Hospitalier pour un espace dédié aux enfants et un parking pour les médecins permettrait de mieux redéfinir le parc et d'éviter qu'il soit utilisé à mauvais escient ; Que cette partie de parcelle est située à l'arrière du Centre Hospitalier et jouxte celui-ci ; Que le parking est situé sur une parcelle communale sous bail emphytéotique ; Qu'aucun autre riverain ne peut avoir un intérêt à acquérir cette partie de parcelle ;

Considérant que cet échange de biens s'effectuera pour cause d'utilité publique en vue du réaménagement de l'îlot de l'hôpital en un espace public en prolongement de l'avenue de Scandiano ; Que l'ouverture de cet espace vers l'avenue de Scandiano permettrait de créer une ambiance urbaine de parvis ou de placette publique qui s'intégrerait mieux à la trame du centre-ville ;

Considérant le rapport du Département des Travaux et du Patrimoine ;

Considérant que MM(mes) WAUTIER, LOUVIGNY, LANGENDRIES, PINTE, CAPIZZI, JONVILLE, FONTANAZZA, MEYNEN et ZAPPONE ont répondu non ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article unique - d'approuver le projet d'acte dressé par le Notaire STERCKMANS relatif à l'échange des biens suivants pour cause d'utilité publique : une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1ère division, section A, n°73m2 (Groupe Jolimont ASBL) d'une superficie de 6 ares 94 centiares contre une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1ère division, section A, n°73p2 (Ville de Tubize)

8. Renouveaulement de la reconnaissance des bibliothèques de Tubize et Clabecq

Considérant le rapport du service bibliothèque ;

DECIDE :

Article unique - d'approuver le formulaire de demande de reconnaissance à présenter auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles

9. Divers et questions orales d'actualité

Question orale de M. Benoit LANGENDRIES : " Encart réservé aux partis dans le bulletin communal "

M. Benoit LANGENDRIES présente sa question comme suit :

" Monsieur le Bourgmestre , vous aviez prévu d'octroyer la possibilité aux partis de l'opposition de pouvoir publier dans le bulletin communal de la Ville. Vous aviez suggéré de proposer de travailler sur base de thématiques particulières. Avez-vous arrêté ces thématiques et l'ordre dans lequel elles seront abordées? Est-ce une formule qui tient la route ou bien ne faudrait-il pas simplement , comme par le passé , simplement octroyer un espace où la "liberté" serait donnée à chacun de relever d'une thématique qu'il souhaite mettre en avant ? Bien à vous."

M. Michel JANUTH répond qu'il est favorable à permettre à chaque groupe politique de publier librement dans chaque « 1480 » un article.

M. Mourad ABDELALI rappelle la chronologie des actions menées concernant cette question.

Concrètement, M. Michel JANUTH précise en conclusion les points suivants :

- Chaque groupe politique aura la possibilité de publier librement (càd sans thème imposé) un article dans chaque « 1480 ».
- Un espace d'une grandeur identique sera réservé à tous les groupes politiques dans chaque « 1480 ».
- L'administration transmettra aux chefs de groupe les consignes précises afin d'organiser une communication régulière des articles au service compétent (délais, espaces disponibles, etc.).

Question orale de M. Marc JONVILLE : " Compte rendu de la réunion au sujet de la rue Saint Veron "

M. Marc JONVILLE présente sa question comme suit :

" Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers communaux, je reviens vers vous afin d'avoir un compte rendu de la réunion au sujet de la rue St Veron. Les habitants sont déçus du fait de la prolongation de 6 mois de la fermeture et espèrent voir des pistes se dégager. Y a-t-il eu de la part des communes de Braine le Château et Halle la volonté de trouver une solution ? Parmi les différentes propositions que nous vous avons soumises y en a-t-il l'une ou l'autre qui pourrait faire envisager une possibilité de réouverture ? Vous nous aviez dit avoir engagé un juriste afin de voir la légalité de la fermeture, qu'en a-t-il dit ? Merci de nous informer le plus complètement possible."

M. Michel PICALAUSA répond qu'une réunion s'est tenue à ce sujet entre des représentants des 3 communes concernées, qu'il s'avère que la commune de Braine-le-Château reste fermement décidée à maintenir sa position et que la Ville de Hal semble satisfaite de la situation actuelle. Il ajoute que le Collège a sollicité un avis juridique portant sur les moyens d'actions disponibles pour la Ville afin de faire rouvrir la voirie. Au vu de cet avis juridique, la Ville dispose bien de moyens lui permettant de faire annuler des décisions de fermeture de voirie que pourrait encore prendre la commune de Braine-le-Château.

Question orale de M. Marc JONVILLE : " Marquage éventuel des îlots de l'avenue des Sorbiers et de la rue des Déportés "

M. Marc JONVILLE présente sa question comme suit :

" Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et Conseillers communaux, je reviens vers vous pour un marquage éventuel des îlots de l'avenue des Sorbiers et de la rue des Déportés. J'y suis encore passé dans la semi pénombre et sous la pluie, j'ai failli me faire piéger. Je ne roulais pas trop vite comme semblait le sous -entendre Monsieur Picalausa lorsque j'ai soulevé la question lors du dernier conseil communal, durant lequel je n'ai eu droit qu'à ses railleries et ses sous-entendus. J'estime que la sécurité n'est pas respectée et je répète ma demande de peindre les bordures avec une peinture claire ou réfléchissante. En cas d'accident, je suggère aux habitants de porter plainte contre la commune. Il en va de la sécurité des automobilistes. Merci d'y être attentif. "

M. Michel PICALAUSA rappelle les propos qu'il a tenu sur ce sujet lors de la dernière séance du conseil communal, il ajoute que son intervention lors de cette séance ne peut pas être interprétée comme de la « raillerie ». Il précise enfin qu'il a demandé aux services d'étudier la possibilité d'installer des catadioptrés sur les îlots afin de renforcer la sécurité des voiries concernées.

Question orale de Mme Annie MEYNEN : " Organisation régulière d'exercices d'évacuation "

Mme Annie MEYNEN présente sa question comme suit :

" Lors du conseil communal de décembre 2019 une question a été posée sur le suivi du PST concernant l'organisation régulière d'exercices d'évacuation et la liste des exercices 2019 m'a bien été transmises, je vous en remercie. Les documents reçus reprennent des remarques du conseiller en prévention des professeurs et des directions d'école ainsi que des mesures à prendre, pouvez-vous m'informer des mesures qui ont été prises et quand celles-ci ont été prises."

Ecole de Saintes (17/10) :

- Audibilité de l'alarme
- Aménagements pour accès par l'autopompe
- Ouverture complète de la porte d'entrée
- Réglage de la porte coupe-feu du 2ème

Ecole de Oisquerq - petit château (14/05) :

- Vu que l'exercice de mai 2019 n'a pas pu être réalisé vu la défektivité de la centrale, un autre exercice a-t-il eu lieu ? La date de mai choisie me semble peu judicieuse car en fin d'année scolaire, une évacuation a-t-elle eu lieu après la rentrée des classes ?

- Alarme pas en service au moment du test, une inspection de l'alarme à prévoir. Cela a-t-il été fait ?

Ecole de Oisquerq - ancien bâtiment (14/05) :

- Alarme pas en service au moment du test (activation manuelle), une inspection de l'alarme à prévoir. Cela a-t-il été fait ?
- Danger permanent dans les escaliers : examiner la possibilité de revoir l'occupation des locaux. Qu'en est-il ?
- La date de mai choisie me semble peu judicieuse car en fin d'année scolaire, une évacuation a-t-elle eu lieu après la rentrée des classes

Administration communale (16/02) :

- Alarme non audible dans plusieurs services : inspection à prévoir
- Les consignes générales d'évacuation ont-elles été rappelées, si oui sous quelle forme et quand ?
- La mise en conformité de la prévention incendie a-t-elle été effectuée ?

Et de manière générale, le PST prévoit l'organisation d'exercices réguliers à mon sens 1 fois par an comme le laisse supposer les documents reçus ne me semble pas suffisant.

Merci de m'avoir écouté sur ce sujet qui me tient à cœur vu qu'il s'agit de la sécurité et du bien-être de nos enfants et de nos employés communaux et de bien vouloir me communiquer vos réponses et les actions entreprises ou à entreprendre et le délai dans lequel elles seront entreprises. "

M. Michel JANUTH communique les éléments précis de réponse aux questions techniques posées.

Question orale de Mme Marianne ZAPPONE : " Suivi de l'Assemblée générale de l'ISBW du 10 décembre 2019 "

Mme Marianne ZAPPONE présente sa question comme suit :

" Mr Le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, lors du dernier conseil communal de ce 9 décembre, vous vous étiez engagé à poser des questions en séance de l'assemblée générale ISBW du 10 décembre 2019. La question principale concernait le budget, à savoir le manque de moyens financiers pour la réalisation de leur projet, question qui avait déjà été posé en juin de l'année passée. Je voulais savoir quelle est la réponse qui vous a été fournie ? Merci d'avance pour vos réponses. "

M. Michel JANUTH répond en rappelant que, lors de la dernière séance, les membres du conseil ont chargé les représentants de la Ville de poser les questions aux organes de l'intercommunale lors de l'assemblée générale. Malheureusement aucun représentant de Tubize n'était présent à l'assemblée générale de l'intercommunale, les questions n'ont donc pas pu être posées.

M. Michel JANUTH précise toutefois qu'il chargera l'administration de communiquer officiellement les questions à l'intercommunale en leur demandant d'y répondre.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Etienne LAURENT

Michel JANUTH